

Le Lien

des

nos érabliens



Saint-Joseph-des-Érables



« Le sourire sur mon visage ne veut pas dire que ma vie est parfaite, cela veut seulement dire que j'apprécie ce que j'ai. »

Photos: Louis-Philippe Jacques

Mot du maire

Bonjour à tous,

Les réparations du pont sur la rivière Chaudière sont maintenant décidés. Elles sont prévues du mois de juillet au mois d'octobre. Rappelons que le coût de cet entretien est estimé à environ 2 millions de dollars. À terme, la capacité de charge du pont sera rétablie. Le pont deviendra sécuritaire pour tous les usagers, à noter qu'une fermeture complète pendant les travaux est à prévoir.

Parallèlement, le dossier du pont neuf suit son cours, une rencontre est prévue avec les conseillers politiques de monsieur François Bonardel, ministre des Transports, dans le but de bien faire valoir l'importance pour la région d'avoir un pont efficace et sécuritaire à l'année.

Le dossier du bureau municipal a été reporté de quelques semaines. Cette stratégie devrait nous permettre d'avoir de meilleures soumissions, à voir.

Profitez des beaux jours qui s'en viennent!

À la prochaine!

Jeanne Roy, maire



Chronique du conseil

Lors de la séance du conseil municipal du 4 mai, le conseil municipal :

- Adopte le règlement n° 246-21 concernant une modification au règlement de zonage, afin de retirer les restrictions de limites d'étage et de superficie pour les habitations unifamiliales isolées saisonnières sur un terrain de plus de 10 ha, situé dans la zone forestière ;
- Renouvelle le contrat de déneigement du rang des Érables sud avec le ministère des Transports pour une durée de cinq ans ;
- Mentionne les investissements pour les projets routiers de 2021 dans la municipalité ;
- Donne son appui au projet Innergex, situé sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction ;

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 mai, le conseil municipal :

- Dépose le rapport d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal ;

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin, le conseil municipal :

- Adopte le règlement n° 247 amendant le règlement n° 236 concernant la gestion contractuelle visant à favoriser les biens et les services québécois ;
- Autorise la signature demandant l'approbation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour la conservation des documents de façon électronique ;
- Démontre son désir au ministère des Transports de retirer le pont de fer actuel lors de la mise en service d'un nouveau pont ;
- Appuie COBARIC dans le projet « Documenter les causes du transport sédimentaire et des débits de pointe dans les cours d'eau du bassin versant de la rivière des Fermes » et accorde une contribution nature à la hauteur de 1700 \$.

Faits saillants du rapport financier 2020

Faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport financier du 31 décembre 2020, préparé par la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. et présenté par monsieur Claude Arguin, nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont culminé à 772 166 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 829 047 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 81 826 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2020 sont de 251 453 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 9 mars 2021 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Avis public

est donné par la soussignée, MARIE-JOSÉE MATHIEU, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Règlement R-247 Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Lors de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2021, le Conseil a adopté le règlement n° **R-247 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**.

Le présent règlement vise à prévoir les mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dix-septième jour de juin 2021.



Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mise à jour Covid-19

Notre personnel sera de retour dans nos bureaux. Vous aurez la possibilité de les rencontrer sur rendez-vous seulement. Vous pouvez communiquer avec eux par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou à info@stjosephdeserables.com

Pour les questions concernant les demandes de permis, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur en bâtiment à l'adresse courriel suivante : permis@stjosephdeserables.com.

Pour ce qui est du paiement de vos taxes, nous vous invitons à nous transmettre vos chèques par la poste ou à utiliser le paiement en ligne via les institutions financières. La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le 6 juillet à 19 h, au 135, rue Ste-Christine. Nous vous communiquerons le numéro de local sur notre page Facebook. Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.

Nous désirons nous assurer de la protection de tous nos citoyens et nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les directives gouvernementales.

Nous continuons de suivre l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informé des derniers développements via notre page Facebook et notre site web.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Avis public

VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES - HORAIRE 2021

La MRC Robert-Cliche désire aviser sa population de l'horaire de la vidange systématique des fosses septiques pour l'année 2021. Veuillez noter que les propriétaires dont la vidange de la fosse est prévue pour la saison 2021 recevront par la poste un avis écrit de la MRC les avisant de la semaine prévue de la vidange. Les avis seront postés deux semaines avant la date prévue de la vidange et comprendront toutes les consignes de préparation de la fosse qui devront obligatoirement être observées pour qu'elle soit vidangée.

Veuillez noter qu'il n'y a aucun rappel téléphonique depuis 2017.

Municipalité MRC Robert-Cliche

Saint-Joseph-des-Érables

Saint-Joseph-de-Beauce

Horaire de vidange de fosse 2021

Du 2 août au 13 août 2021

Du 23 août au 24 septembre 2021

Pour toute information, contactez la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. En cas d'urgence, veuillez composer le 418 226-5300 pour joindre le Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Nous vous invitons aussi à consulter la page web de la MRC Robert-Cliche à l'adresse www.beaucerc.com sous l'onglet « Services » pour connaître toutes les informations relatives à la vidange des fosses.

Donné à Beauceville, le 17 juin 2021.

Jacques Bussières, Directeur général et secrétaire-trésorier



Avis public

Modification au calendrier 2021
Séances ordinaires du conseil municipal

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables modifie la date de la séance régulière du conseil municipal du mois d'août 2021 ;

La nouvelle date sera mardi le 10 août 2021 à 19 h plus tôt que mardi le 3 août 2021 comme il avait été déterminé.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE CE dix-septième jour du mois de juin 2021.



Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Piscine

Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 50 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable. Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié et a été révisé. Il entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2021, vous pouvez le consulter sur notre site Internet. Il

vous permettra de rendre vos installations conformes à la nouvelle réglementation. De plus, vous pouvez retrouver le formulaire de demande de permis sur le site Internet de la municipalité. Vous pouvez également vous procurer ces documents au bureau municipal. Nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent. Bonne saison de baignade!

JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ

Votre  gouvernement

Québec 



Cédule de vidange de fosse septique

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans la semaine du 2 au 13 août 2021. Veuillez noter que les propriétaires dont la vidange de la fosse est prévue pour la saison 2021 recevront par la poste un avis écrit de la MRC les avisant de la semaine prévue de la vidange. Les avis seront postés deux semaines avant la date prévue de la vidange et comprendront toutes les consignes de préparation de la fosse qui devront obligatoirement être observées pour qu'elle soit vidangée.

Permis de feu

Nous vous rappelons qu'un permis de brûlage est nécessaire pour faire brûler des branches résultant de travaux agricoles ou autre matériel constitué de bois pour tout feu ayant plus de 3 pieds par 3 pieds. Vous devez demander un permis de brûlage, au moins 24 h à l'avance, auprès de monsieur Alain Busque, du service de sécurité incendie de la ville, au 418 389-9966. Le permis peut être suspendu pour des raisons de sécurité.



Malgré l'émission du permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service de sécurité incendie pourra être facturé.

De plus, il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins que celui-ci soit situé à plus de 2 mètres de tout bâtiment ou de la limite de propriété, qu'il soit d'une grosseur de moins d'un mètre carré et qu'il soit situé dans la cour arrière ou latérale du bâtiment principal.

Travaux dans les champs

Nous avons remarqué depuis quelques années que des agriculteurs laissent beaucoup de résidus sur les routes lorsqu'ils travaillent dans leurs champs. Nous demandons à ce que dorénavant, ces agriculteurs portent une attention particulière à la propreté de la chaussée.

Selon le code de la sécurité routière, l'article 498 mentionne : « **Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une**

matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit. ». La sureté du Québec a fait des remarques face à cette situation. Il y aura une surveillance accrue et des amendes pourraient s'appliquer.

Plusieurs motocyclistes, automobilistes et camionneurs empruntent cette route à tous les jours et un nombre toujours grandissant de cyclistes et piétons utilisent l'accotement asphalté. Ces gens doivent redoubler de prudence afin d'éviter des accidents qui pourraient s'avérer tragiques.

Avis public

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche, à l'effet qu'une consultation écrite sur le projet de règlement 221-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) se déroulera du 23 juin au 8 juillet 2021 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées.

Le projet de règlement 221-21 vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Frédéric, à ajuster la délimitation de ce même périmètre d'urbanisation afin de tenir compte de la rénovation cadastrale ainsi qu'à autoriser les habitations bifamiliales isolées à l'intérieur de l'affectation résidentielle rurale de Saint-Frédéric.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la MRC Robert-Cliche a choisi de remplacer son assemblée publique de consultation par une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 23 juin au 8 juillet

2021 par courriel à l'adresse suivante : amenagement@beaucerc.com ou par la poste au Service de l'aménagement du territoire à l'adresse suivante : 111-A, 107^e Rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9.

Une copie du projet de règlement 221-21 peut être consultée au bureau de la MRC Robert-Cliche, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC, durant les heures normales d'ouverture. Le projet de règlement, ainsi qu'un résumé des modifications apportées peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC Robert-Cliche à l'adresse suivante : www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement.

Donné à Beauceville

Ce 23 juin 2021

Jacques Bussières,
Directeur général et Secrétaire-trésorier



Moulin des fermes

Dernièrement des travaux ont eu lieu sur le site du Moulin des Fermes, afin de rendre le site sécuritaire pour tous. Des caméras ont été installées, des panneaux d'affichage indiqueront aux usagers les règlements à respecter sur place. Vous pouvez également consulter ces règlements applicables sur notre site Internet dans la section « Moulin des Fermes ». Nous vous rappelons que les chiens doivent être gardés en laisse en tout temps et que vous devez ramasser leurs excréments. De plus, il est important de ramasser vos déchets et de les déposer dans les conteneurs installés sur le site. La municipalité tient à conserver ce site propre et agréable à visiter pour tous les usagers. Les heures d'ouverture du site sont de 7 h à 22 h.



Prudence sur les routes

En cette période de l'année, il y a une augmentation du nombre d'usagers sur la route. Par le fait même, l'excès de vitesse est l'une des deux principales causes d'accident sur les routes. Dépasser les limites permises, et ce même de peu augmente considérablement les risques d'accident. Non

seulement vous courez le risque de recevoir une amende, mais vous mettez également en péril votre vie et celles des autres usagers de la route. Nous vous rappelons d'être vigilants et de bien planifier vos déplacements, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres automobilistes.



La nouvelle Patrouille Verte de la MRC Robert-Cliche

Non, ce ne sont pas des ratons laveurs qui fouillent vos poubelles !

Du début du mois de juin jusqu'au mois de septembre, vous pourrez apercevoir les agents de la toute nouvelle Patrouille Verte de la MRC Robert-Cliche dans vos municipalités. Josiane Grenier et Jordan Pépin se feront un plaisir de répondre à vos questions et de vous informer sur la saine gestion des matières résiduelles. Ils effectueront leurs tâches quotidiennes autant auprès des commerçants que des citoyens et des établissements de toutes sortes. Ils pourraient même vous rendre visite (toujours dans le respect des règles sanitaires en place) pour distribuer des informations, vous accompagner dans la gestion adéquate des matières résiduelles et examiner le contenu de vos bacs roulants !

Les agents vous informeront également sur la gestion des matières organiques et les bienfaits de l'herbicyclage, qui d'ailleurs, représentent une manière facile et économique de faire votre part pour la préservation de l'environnement. Josiane et Jordan sont impatients de vous rencontrer et de vous présenter ce beau projet sur le territoire de la MRC.

L'équipe de la Patrouille Verte vous souhaite un bel été !



Bibliothèque du Vieux-Couvent

La Bibliothèque du Vieux-Couvent est ouverte aux jours suivants :

Mardi de 18 h à 20 h 30
Mercredi de 13 h à 15 h 30
Mercredi de 18 h à 20 h
Jeudi de 18 h à 20 h 30
Vendredi de 13 h à 15 h 30
Samedi de 9 h à 11 h 30

Les citoyens peuvent réserver leur livre en appelant au 418 397-6160 sur les heures d'ouverture de la bibliothèque ou par courriel à biblio@vsjb.ca. N'hésitez pas également à faire une recherche de livre au www.reseaubibliocnca.qc.ca, cliquez sur Catalogue et cliquez sur Accédez au catalogue. Veuillez sélectionner la bibliothèque de Saint-Joseph-de-Beauce / Saint-Joseph-des-Érables pour vos recherches.

Plateforme de revues numériques Libby

La nouvelle plateforme de revues numériques est maintenant disponible! Celle-ci se nomme Libby et propose plus de 3 000 revues numériques en plusieurs langues!

Pour accéder à Libby depuis un ordinateur, rendez-vous sur le site : <https://biblioquebec.overdrive.com/>. Pour accéder aux revues numériques sur un appareil mobile, téléchargez l'application « Libby créé par OverDrive » .

Il faut choisir Réseau BIBLIO CNCA comme bibliothèque.



Découvrez Libby !

Plus de 3 000 revues numériques disponibles en plusieurs langues

Libby.

RÉSEAU **BIBLIO**
de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

Bibliothèque du Vieux-Couvent

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Une nouvelle identité territoriale pour la Beauce !

Fortement inspiré des valeurs beauceronnes, le slogan principal développé « VRAIMENT BEAUCE! », court et punché, évoque notre authenticité, sans demi-mesure et fièrement assumée. Nous invitons tous les beaucerons à utiliser le filtre de profil Facebook pour montrer sa fierté et engagement envers la Beauce !

Le CLD Robert-Cliche est fier d'avoir collaboré à ce projet avec les 3 MRC de la Beauce, les organismes en développement économique et Destination Beauce. Une démarche stratégique qui s'est écoulée sur plusieurs mois afin de se doter d'une identité visuelle moderne, unifiée et à l'image du Beauceron.

VRAIMENT BEAUCE!

#vraimentbeauce

Juillet 2021

dim

lun

mar

merc

jeu

ven

sam

				1 	2  bureau mun. fermé	3 
4	5 	6  	7 	8 	9 	10 
11	12 	13 	14 	15 	16 	17 
18	19 	20 	21 	22 	23 	24 
25	26 	27 	28 	29 	30 	31 



Séance du conseil



Récupération



Ordures



Bibliothèque:

Mardi : 18 h à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 15 h 30

18 h à 20 h

Judi : 18 h à 20 h 30

Vendredi : 13 h à 15 h 30

Samedi : 9 h à 11 h 30



Pleine lune:

23 juillet 21 h 37

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal:

Marie-Josée Mathieu 418 397-4772

Maire:

Jeannot Roy 418 397-5650

Directeur des travaux publics:

Louis-Marie Lessard 418 397-5820

Inspecteur en bâtiment:

Steeve Breton permis@stjosephdeserables.com

Personne désignée:

Marc Giguère 418 397-6070

Émission des permis feux:

Alain Busque 418 397-4358 poste 233

Heures d'ouverture du bureau municipal:

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Bonnes
vacances
à tous !!

**Affichez-vous
dans votre nouveau
journal local !!!**

**581
372-4448**

impressionib@gmail.com



**Jardinier
Fhuard**
176, Rang des Érables
St-Joseph de Beauce, G0S 2V0.

PRODUCTEUR:
- FRAISES
- FRAMBOISES
- BLEUETS
- LÉGUMES
- MAIS SUCRÉ

418-397-5580

Votre caisse au bout du fil

Accessible 7 jours sur 7

Prise de rendez-vous, information, transactions...
Parlez avec un conseiller
de 6 h à minuit, 7 jours sur 7.

Composez le 418 397-5238.



Desjardins
Caisse de Beauce-Centre



**581
372-4448**

**Publicité
Impression**
couleur/noir et blanc

*Là où vos projets
prennent
vie*



impressionib@gmail.com